



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix décembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD.
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE
Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour : 29
Nombre de membres présents et représentés :	20 + 9	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention : 0

Objet : Délibération portant création d'emploi

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les besoins des services, il est proposé de créer le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} février 2026 – affecté aux écoles maternelles du service « affaires scolaires » ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder à la nomination.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix sept décembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251216-2025-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 19/12/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 19 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.